

# MÉMOIRE

Le «**Vivre ensemble**»

Présenté à

Monsieur le ministre Simon Jolin-Barrette

et

La Commission parlementaire

de l'Assemblée Nationale du Québec

au sujet du projet de loi # 21

portant sur la laïcité

le 1er mai, 2019

Préparé par

Gérard Montpetit

████████████████████  
████████████████  
██████████  
████████████████

## Le vivre ensemble

Le 27 mars dernier, le ministre Jolin-Barrette a déposé son projet de loi #21 au sujet de la laïcité de l'état québécois.<sup>[1]</sup> C'est la Nième tentative de trouver une solution au psychodrame de la neutralité de l'état face à des accommodements raisonnables ou déraisonnables avec les minorités et les immigrants. Et en sourdine, il y a la vieille rivalité entre francophones et anglophones en terre d'Amérique. Est-ce que le gouvernement Legault saura mettre de l'avant un compromis acceptable pour arriver enfin à un «vivre ensemble» digne du 21e siècle?

**Une histoire personnelle; ou comparer le sort des anglo-québécois avec les franco-ontariens** (mon vécu en tant que membre d'une minorité)

Le vivre ensemble est au cœur du vécu d'une minorité; c'est aussi mon histoire personnelle. De ma naissance en 1946 jusqu'en 1979, j'ai vécu à Williamstown, dans l'est de l'Ontario; une petite communauté rurale fondé par les loyalistes et les Écossais et qui est situé sur les rives de la rivière Raisin à mi-chemin entre Cornwall et la frontière du Québec. Puis j'ai étudié, travaillé et enseigné dans la région d'Ottawa. C'est dire que j'ai connu le statu de minoritaire... avec tout ce que cela implique.

Si vous désirez connaître le vécu d'un franco ontarien, je vous invite à lire l'annexe #1; cela permettra de raccourcir le texte. Vous verrez que ceux qui accusent les Québécois de racisme devraient y penser à deux fois avant de «nous lancer la première pierre!»

## Langage extrême et respect

Depuis 60 ans, certains opposants utilisent un langage extrême pour s'opposer «...aux intérêts supérieurs du Québec...» selon la phrase célèbre du Premier ministre Robert Bourassa. Le maire de Hamptstead, M William Steinberg, parle de «nettoyage ethnique». En cela, il est au diapason avec ceux qui s'opposaient à la nationalisation de l'électricité de Jean Lesage, à la loi 63 de Jean-Jacques Bertrand, à la loi 22 de Robert Bourassa, à la loi 101 de René Levesque, aux partisans du OUI lors des référendums de 80 et de 95, à ceux qui étaient en faveur de l'Accord du Lac Meech «pour ramener le Québec dans le giron constitutionnel», sans oublier la charte de Mme Marois. Le romancier Mordecai Richler avait utilisé le même thème de «nettoyage ethnique» dans un long article publié dans le magazine «New Yorker» voilà un quart de siècle. En tant que

membre de la communauté juive de Montréal, est-ce que comparer le fait de protéger la langue française pourrait se comparer à l'holocauste de la 2e guerre? En utilisant les superlatifs de «nettoyage ethnique», ne banalisent-ils pas le sort des millions de victimes de la Shoah?

Enfin, à la fin du règne de M Couillard, il y a eu une controverse au sujet du «Bonjour, Hi!» S'y opposer serait, selon certains, un manque de respect envers la communauté anglophone de Montréal. Est-ce que les marchands d'Ottawa, de Toronto, de Kingston, de London, de Kitchener-Waterloo, de Windsor, de Winnipeg, de Bathurst, et de Moncton disent systématiquement «Bonjour, Hi!» à tous les clients qui entrent dans leur commerce? Comme je crois que les franco-ontariens et les acadiens devraient être traité sur un pied d'égalité avec la communauté anglo-québécoise, est-ce à dire qu'on manque de respect aux francophones qui habitent dans ces villes du ROC (Rest of Canada)? Certes l'anglais est devenu la lingua franca des affaires à travers le monde. L'anglais est un outil de travail utile et nécessaire. Au Danemark, on nous accueille systématiquement avec le Hej ou le Hej da! Ils respectent leur langue et si leur interlocuteur ne comprend pas, ils utilisent leur outil de travail, l'anglais. [3]

Ce qui est bon pour minou devrait être bon pour pitou!!! Mais au Québec, les défenseurs de l'unité canadienne n'ont pas la même ardeur lorsqu'il s'agit du respect des droits de la minorité francophone hors Québec. Malgré une propagande qui veut que les québécois soient tous des racistes, nous avons toujours eu un plus grand souci que le ROC de soutenir la minorité de « l'autre solitude» avec des institutions et des budgets convenables. Alors ces hurlements de «nettoyage ethnique» serait-il possiblement un mécanisme de défense, c'est-à-dire qu'on nous accuse de nous comporter comme ils le font envers les franco-ontariens!

Un écrivain immigrant, comme M Neil Bissoondath ne peut être accusé d'être un «Québécois de souche». Dans son livre «Selling Illusion; The Cult of multiculturalism in Canada», il fustige cette vision «Canadian» qui invite les immigrants à ne pas s'intégrer dans leur pays d'accueil. Il est extrêmement critique du fait que cette politique ne tolère aucune critique; cette «inquisition» brûlera tout questionnement du multiculturalisme sur le bûcher du «racisme». À la page 6, il écrit;«...*Just as the Soviet state responded to criticism by branding its critics mentally ill, so the Canadian multicultural apparatus responds to criticism by branding its critics racist...*». Ce qu'il appelle «...*uncomfortable truth...*» serait-il la raison de cette levée de bouclier au Canada et au conseil de ville de Montréal? [4]

## Comme nous en 1950

Les liens entre les individus, l'État et les religions est au cœur du débat entourant le projet de loi 21. Lorsque je regarde les femmes qui portent le voile islamique ( hijab), je me sens comme en présence du «nous» en 1950. À ce moment-là, les 2 personnalités les plus fortes étaient le Premier ministre Duplessis et le Cardinal Léger. Ce n'était pas «l'union du trône et de l'autel » de la France d'avant 1789, mais c'était la collaboration étroite entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique. En ce sens, le «crucifix de Duplessis» en était le symbole; malgré que je sois croyant, et que ce crucifix a une valeur patrimoniale, je suis d'accord avec la résolution que l'Assemblée nationale a prise récemment.

Mais la spiritualité est une affaire du cœur, pas une affaire politique. Dans l'évangile, Jésus dit; «Mon royaume n'est pas de ce monde». Je suis persuadé qu'il condamnerait l'union du pouvoir politique et religieux. Il y verrait la prostitution (2e définition de prostituer = avilir par intérêt) de l'essence même du christianisme. Et Jésus n'avait pas hésité à chasser les voleurs du temple avec un fouet!!!

Lorsqu'il est revenu à Montréal, suite au départ de Mgr Charbonneau, l'Archevêque (plus tard Cardinal) Léger était le symbole même d'une Église qui avait les ambitions de dominer la vie politique comme au Moyen-Âge. Puis, Jean XXIII a ouvert le Concile oecuménique; ce fut un examen de conscience salutaire qui a permis aux fidèles de revenir au message original du texte fondateur qu'est l'évangile. Je crois que ce retour aux sources n'est pas allé assez loin, mais cela a déverrouillé les portes pour permettre la Révolution tranquille. Malheureusement, aucun historien n'a examiné les liens probables entre la Révolution tranquille et le Concile oecuménique; n'oublions pas que le Cardinal Léger a été un membre influent de ce Concile.

En 1950, il y avait une quantité importante de frères, de sœurs et de prêtres qui portaient tous un «uniforme» religieux. C'était aussi l'époque de «Hors de l'Église, point de salut!»; l'Église Catholique proclamait être la seule à avoir la «vérité». Selon cette croyance discutable, le «bon Dieu» commettrait l'injustice de damner automatiquement toutes les personnes qui n'étaient pas catholiques. Il ne fallait pas manger de viande le vendredi sous peine de péché mortel. Si tu allais communier pendant 9 premiers vendredis du mois de suite, tu étais assuré d'être sauvé! Si tu récitais telle prière, tu avais 100 jours d'indulgences, c'est-à-dire 100 jours de moins à expier tes fautes dans le purgatoire. Ces «recettes» pouvaient devenir un substitut à une véritable spiritualité pour tenter d'avoir une certitude de salut malgré toutes sortes de déficiences morales! Cependant, il faut admettre que les autres religions proclamaient également avoir le monopole de la «vérité».

Heureusement le Concile a mis la pédale douce sur ces pratiques; mais, selon moi, cet exercice aurait dû aller plus loin. L'expression extérieure de sa foi via un symbole religieux visible n'assure pas le salut éternel. Comme le dit le vieux proverbe, «l'habit ne fait pas le moine»; mais l'habillement fait partie du langage non-verbal. Alors, le hijab est-il l'expression archaïque d'une foi personnelle ou un message politique similaire au «Hors de l'Église point de salut» des années cinquante?

Ma perception, c'est que les musulmans n'ont pas eu un exercice d'autocritique équivalent au Concile oecuménique pour revenir aux valeurs des textes originaux. Ai-je tort?

Durant les années 50, la plupart des familles québécoises avait au moins un membre de la famille «en religion». La famille de mon père (4 garçons, 3 filles) faisait exception parce qu'aucun n'est entré dans les ordres. Du côté maternel, (7 filles, 2 garçons) deux des sœurs de ma mère devinrent religieuses. Dans la première photo de famille (Voir annexe 2), c'est la célébration des vœux perpétuels de ma tante Marie-Anne dans les Soeurs grises de Montréal en 1950. Dans le côté droit de la photo, je suis le petit bonhomme de 4 ans avec le costume de matelot. Évidemment, comme j'avais 4 ans, je ne me souviens pas de la cérémonie des vœux perpétuels de tante Marie-Anne.

Ce dont je me souviens, c'est sa présence lors des funérailles de grand père en 1957. Elle avait alors 38 ans; mais la communauté ne lui a pas permis d'y aller sans être accompagnée par une autre religieuse en tant que chaperon. Est-ce que l'on craignait pour la «vertu» d'une femme adulte? La multitude d'épaisseurs de tissus de son costume étaient destinés à empêcher tout regard lascif; il y avait là une tentative d'éliminer tout ce qui est humain dans une adulte. Pour encore réduire ce qui est fondamental dans tout être humain, certaines communautés poussaient la vertu d'humilité (ou perte de l'égo) jusqu'à changer le nom des novices; c'est ainsi qu'un Alfred Bessette devint le «Frère André» en religion. Je pourrais faire les mêmes remarques au sujet de mes enseignantes du primaire, les sœurs de Sainte-Croix et plus tard les sœurs du Sacré Coeur.

Dans la 2e photo de l'annexe, cinquante ans plus tard c'est toujours Soeur Marie-Anne, mais sans son costume traditionnel. C'est toujours une femme engagée par sa foi. Est-ce qu'enlever son costume a été difficile? Le film «La passion d'Augustine» le montre très bien et avec beaucoup de justesse. Quelques années plus tard, une autre sœur de ma mère, ma tante Marie-Rose deviendra Fille du Coeur de Marie avec costume séculier.

Tout ça pour dire que le vêtement fait partie du message non-verbal que chaque personne projette. Certains manifestants proclament que c'est ce qui est dans leur tête qui compte, pas ce qu'il y a sur leur

tête. Le présent débat porte, entre autres, sur le foulard qui devrait ou ne devrait pas être porté par les femmes musulmanes. Pourtant, durant ma jeunesse, toutes les femmes devaient obligatoirement avoir un couvre-chef pour entrer dans une église catholique. Cette coutume était prescrite dans la première lettre de Saint Paul aux Corinthiens; «...est-il convenable qu'une femme n'ait rien sur la tête lorsqu'elle prie Dieu pendant le culte?...»(Cor. 1, chap. 11, vers. 13) .

Mais les codes vestimentaires changent avec les époques. Il y a 150 ans, une femme qui aurait porté une jupe à hauteur des genoux aurait été cause de scandale. Et ce n'est pas seulement les curés qui l'auraient dénoncé. Aujourd'hui, personne ne sourcille à cause d'une jupe aux genoux. Il faut se rappeler que Saint Paul exprimait sa pensée selon le code vestimentaire d'il y a 2000 ans! Le port ou l'interdiction du foulard doit être pris dans le cadre de l'adaptation du message original à la réalité et aux codes vestimentaires du 21e siècle.

Nous aussi, les textes fondateurs exigeaient le port d'un couvre-chef pour les femmes... dans le lieu de culte, mais pas dans le cadre de la vie en société. Le Concile de Jean XXIII nous a ramené à l'essentiel du message de Saint Paul; dans l'église, il faut s'habiller convenablement sans être en train de «cruiser» son voisin.

Il est intéressant d'observer qu'une des raisons de la levée de boucliers contre le PL 21 a comme objectif de donner le «droit» aux femmes de porter le voile islamique.[5] À contrario, des femmes se battent pour avoir le droit de ne pas le porter dans certains pays où l'Islam est prédominant. En date du 16 avril 2019, je voyais passer une pétition sur «[change@mail.change.org](mailto:change@mail.change.org)» où l'on nous demandait de signer en faveur de Mme Nasrin Soutoudeh; «*Nasrin has been sentenced to 148 lashes and 38 years in an Iranian prison — just because she defended Iranian women who removed their headscarves in an act of political protest.* ». Sans commentaires!

Et pour terminer ce chapitre, Mme Andréa Richard a porté le voile en tant que religieuse pendant 22 ans; elle explique pourquoi elle est favorable au PL21.«...*La remontée récente et géopolitique des intégrismes religieux ne vise rien de moins qu'à empiéter sur les lois de l'État. Il faut donc des balises qui à la fois protégeront l'État et la liberté de religion...*» [6]

## Équilibre entre droits de la minorité et la majorité

«Since when can a minority impose its will on the majority?» (Depuis quand une minorité peut-elle imposer sa volonté à la majorité?) écrivait le regretté Ed Bantey dans The Gazette, ( Dimanche 13 mars, 1994, page A4). Cette phrase est au cœur de ma réflexion au sujet du PL 21. Une minorité a des droits; mais elle n'a jamais un droit de véto sur la façon d'être de la majorité. Cet équilibre est vrai entre les droits des francophones et des anglophones du Québec comme le soulignait M Bantey. C'est également vrai entre la majorité hétérosexuelle et les homosexuels (LGBT+) ; entre les immigrants et la communauté d'accueil; entre la minorité québécoise et la majorité «Canadian».

Le respect et l'acceptation de l'autre est au coeur du vivre ensemble. Cela doit être une «route à double sens» qui permet de rencontrer l'autre tout en correspondant à la formule «**I'm OK; you're OK**». L'intégration des immigrants n'est jamais une route à sens unique pour le Québec en tant que communauté d'accueil; les immigrants doivent aussi faire un effort. Permettez-moi de partager un exemple personnel de non-intégration. De la date de son mariage (1944) jusqu'à son décès (1979), ma mère n'a jamais appris à parler anglais. Si elle l'eut appris, notre vie sociale aurait été tellement plus enrichissante.... Apprendre à parler anglais n'aurait pas voulu dire qu'elle renonçait à sa langue ou sa culture. Lorsqu'à Rome, fais comme les romains, dit le proverbe.

Le vivre ensemble veut dire que la communauté d'accueil et les nouveaux arrivants se rencontrent à mi-chemin. La responsabilité repose sur la bonne volonté des deux côtés. Refuser de faire l'effort de s'intégrer, c'est un manque de respect inacceptable envers la majorité. Dans son livre, M Bissoondath disait, que le multiculturalisme «Canadian» met trop l'emphase sur la terre ancestrale des immigrants en insistant qu'il y a plus important qu'ici; ceci réduit la loyauté envers la terre d'accueil. En mettant l'accent sur les différences, le multiculturalisme est source de division. Je peux partager un autre exemple de non intégration qui confirme la thèse de M Bissoondath. Je connais un couple qui est arrivé d'Europe au début des années 1970; ils ont toujours vécu avec des membres de leur communauté linguistique. Après un demi siècle à Montréal, ils sont incapables de parler soit anglais, soit français!

Je me souviens d'un article qui relatait qu'un immigrant avait porté plainte parce qu'il y avait un arbre de Noël dans un aéroport. C'était un cas de manque de respect pour la majorité, et tenter d'imposer son véto à la majorité. Si je fais un voyage en Israël, aux Indes ou en Chine, je les respecterai suffisamment pour ne pas exiger qu'ils enlèvent les symboles de leurs fêtes religieuses. La très vaste majorité des Québécois et des Canadiens célèbrent Noël; n'en déplaît à quelques fanatiques intolérants, ce n'est pas la fête du solstice d'hiver; c'est Noël! Au nom du «vivre ensemble», j'exige ce minimum de respect de leur part!

## Le port de signes religieux par les personnes en autorité

Croire ou ne pas croire! La religion est une affaire personnelle. L'État se veut laïc. Bravo!

La Commission Bouchard-Taylor avait proposé que les personnes qui exercent une autorité au nom de l'État ne portent pas de signes religieux ostentatoires. C'est le simple bon sens.

Le vêtement est un message non-verbal. On ne s'habille pas de la même façon pour aller à la plage, pour aller à un party, pour aller faire des emplettes ou pour faire un discours devant un auditoire de 1 000 personnes. Quel est le message du voile islamique; est-ce un vêtement religieux ou un symbole politique? Mme Fatima Houada-Pépin, d'origine maghrébine, nous en explique sa signification originale dans cet article du Journal de Montréal. [7]

L'interdiction du port du voile ne remet pas en cause les croyances de la personne, mais le fait de lancer un message contraire au principe de neutralité. Faisons une analogie. Lors d'une élection, les personnes qui travaillent à un «poll» comme scrutateur, comme secrétaire de bureau de vote ou comme représentant d'un parti politique doivent obligatoirement être neutre; le principe de neutralité exige qu'aucune épinglette, aucun bouton, aucun vêtement qui pourrait favoriser un ou l'autre des partis politiques en lice ne soient permis.

Pourtant, les différents officiers du bureau de vote ont pu participer à des réunions politiques; ils ont pu militer pour un parti politique ou même faire du pointage. Mais lorsqu'ils représentent l'État à la table de scrutin, une neutralité absolue est exigée. Par le passé, j'ai été scrutateur; je connaissais l'allégeance politique de chaque personne autour de la table. Mais pendant le scrutin, il fallait une neutralité complète. Cette neutralité est essentielle pour la démocratie.

Cette même neutralité devrait être exigée des juges, des policiers, des gardiens de prison et de toute personne qui porte une arme pour faire son «job». L'officier représente un État neutre; il n'est pas là en tant que juif, ou musulman, ou catholique, ou sikh ou autre. N'oublions pas que ces personnes qui exercent ces positions sont également les «arbitres» en situation de conflit (conflit physique ou conflit d'intérêts).

Pour arbitrer un conflit, il faut avoir l'apparence de neutralité dans un moment qui est chargé de tensions. Prenons le cas du policier qui donne une contravention pour excès de vitesse; le chauffeur est frustré. Si de surcroit, le chauffeur est d'origine palestinienne alors que le policier porte une kippa, est-ce que l'automobiliste verra un policier, ou plutôt son ennemi politique de longue date? Est-ce qu'une policière portant le hijab apparaîtrait comme un arbitre neutre à un délinquant d'origine juive? De même, un policier portant le turban sikh apparaîtra-t-il comme neutre s'il doit arrêter un contrevenant Hindou?

N'oublions pas que le pire acte de terrorisme commis au Canada est dû à l'hostilité séculaire entre des Sikhs radicaux et des Hindous radicaux; je fais référence au désastre d'Air India voilà plus de 30 ans.

Comme j'ai fait référence à «comme nous en 1950», est-ce qu'un policier de foi catholique pourrait laisser des manifestants pro-vie saccager une clinique d'avortement? Et ce au nom de sa religion??? Est-il un catholique? Ou est-il un policier, représentant neutre d'un état laïc? S'il choisit la première option, il doit changer de job!

La même logique de neutralité apparente doit s'appliquer à toutes les autres religions. Je sais qu'un officier Sikh a obtenu de la cour suprême du Canada le «droit» de porter le turban plutôt que la coiffure règlementaire de la GRC. Je ne suis pas juriste, mais cette décision de la cour suprême doit être ré-examiné

## **La Sécurité**

Certains signes religieux peuvent causer des problèmes de sécurité. Sur les chantiers de construction, le port du casque de sécurité est obligatoire. On peut porter la kippa sous le casque de sécurité; donc pas de problème de sécurité. Mais, à ce que je sache, le casque de sécurité et le turban Sikh sont incompatibles. Si un ouvrier refuse de porter le casque de sécurité parce qu'il porte ce signe religieux ostentatoire, est-ce «discriminatoire» de lui refuser l'accès au chantier? Le turban ne le protégera pas s'il reçoit une brique ou un outil sur la tête. La loi au sujet de la sécurité est pour tous; ceux qui veulent s'y soustraire ne peuvent entrer sur le chantier.

Le niqab et la burqa présente un autre problème de sécurité. Non seulement c'est le symbole de l'infériorité de la femme, mais une personne qui le porte est incapable d'utiliser sa vision périphérique. J'ai travaillé dans des ateliers scolaires pendant plus de 25 ans; avoir des vêtements appropriés fait partie intégrale de la sécurité au travail. Même le capuchon d'un manteau d'hiver réduit notre vision sur les côtés; alors, c'est encore plus restreint avec la burqa ou le niqab! Avec ces 2 vêtements, une personne a un tel manque de vision périphérique qu'elle devient un danger pour elle-même et pour son entourage.

Ces 2 vêtements sont également un problème de sécurité pour les corps policiers. Qui se cache sous ce masque? Pour un terroriste potentiel, l'anonymat garanti par le niqab et la burqa est un outil formidable.

Être capable d'identifier toute personne est fondamental. Donner ou recevoir des services à visage découvert est une condition non négociable dans toute société qui se respecte. Dans son rapport 2018, la commission canadienne des droits de la personne met sur la page couverture une fillette voilée! Comme le dit Mathieu Bock-Côté; «...*Le Canada, ...confond l'ouverture à l'autre avec le reniement de soi,...*» [8] Tant qu'à accepter des situations intrinsèquement hostiles aux valeurs du Canada et du Québec, pourquoi ne pas accepter les crimes d'honneur!

## **Et les enseignants?**

Je sais que le PL21 propose d'interdire le port de signes religieux ostentatoires par les enseignantes et enseignants dans les écoles publiques et les garderies.... avec une clause grand père pour les personnes déjà en place. Dans le cadre d'un «vivre ensemble» du 21e siècle, les «personnes avec autorité morale» auprès des jeunes ne devraient pas porter des signes religieux ostentatoires. Nous ne sommes plus dans une société homogène comme en 1950; puisque les jeunes dans la classe proviennent de familles ayant différentes croyances, il faut que l'enseignant, de par son message non-verbal, respecte tous les élèves, même ceux provenant de familles ayant des croyances religieuses différentes de celle de l'enseignant. N'oublions pas que les tout petits sont comme de la plasticine....ils sont facilement influençables et modelables. Et pour les écoliers plus âgés, un vêtement ostentatoire est-il un reproche constant et non-verbal aux élèves ayant des croyances différentes de celles de son professeur?

Est-ce que les enseignantes, qui se proposent de porter le hijab envers et contre tous, nous respectent suffisamment pour ne pas porter ce signe ostentatoire devant nos enfants? Et doit-on accepter de nous

sentir coupables si elles choisissent de démissionner plutôt que de vivre au 21e siècle? Comme je le disais, le «vivre ensemble» est une route qui va dans les deux sens!

## **Ce qu'il ne faut jamais accepter au nom de la liberté de religion**

Le «vivre ensemble» veut dire que je rencontre «l'autre» à mi-chemin; c'est essentiel. Cependant, il a y des situations où il faut impérieusement refuser de rencontrer «l'autre» à mi-chemin car cela bafoue nos valeurs fondamentales. Respecte-moi et je te respecterai! Il faut refuser et dénoncer l'à-plat-ventrisme qu'une «inquisition politically correct» exige de nous! Il faut avoir l'épine dorsale de ne pas renoncer à ce que nous sommes!

Sans en dissenter longuement, voici une liste de situations où nous devons émettre un «**non**» catégorique, n'en déplaise aux tenants du dogmatisme du multiculturalisme «soviétique» que M Bissoondath dénonce.

Nous ne devons jamais accepter l'**esclavage** et la traite des personnes; l'esclavage, quelle que soit sa forme, est inacceptable. Sur internet, nous avons vu passer des images de ce qui est, possiblement, un marché aux esclaves en Libye. Inacceptable.

Les **crimes d'honneur** sont dans cette catégorie de la barbarie inacceptable. Entre autres, je fais référence à l'affaire Shafia; une famille a froidement noyé ses 3 filles et leur mère dans le canal Rideau à Kingston, en Ontario.

Nous croyons fermement à l'**égalité Hommes/Femmes**. Toute situation, ou tout comportement qui remet de facto cette égalité en question doit faire face à une fin de non-recevoir. De plus, il ne faut pas avoir honte de dire ce non!

Les **mariages forcés** ou les **mariages arrangés** des femmes et des adolescentes doivent être dénoncés avec force. Nous ne devons pas en reconnaître la validité.

La **bigamie** est une autre atteinte au principe de l'égalité Homme/Femme. Récemment, il y a eu une cause en Colombie-Britannique qui impliquait une secte fondamentaliste de L'Église de Jésus-Christ des derniers jours (Mormon).

L'**excision** (mutilation génitale féminine) doit être considérée comme un assaut criminel contre les femmes qui en sont victime; toute personne qui en est complice doit également faire face à la justice.

Dans toutes les situations, il faut dénoncer, voir interdire les vêtements comme le niqab et la burqua. Ces vêtements proclament que la femme est un être inférieur. Pour exprimer haut et fort que les femmes sont des êtres égaux dans notre société, tous les services doivent être donnés ou reçus à «**visage découvert**». D'après ce que j'ai lu, ces 2 vêtements étaient de mise avant la venue de l'Islam; si c'est le cas il ne s'agit pas d'un habit religieux! Si cette hypothèse est vraie, la liberté religieuse ne s'appliquerait pas à ces habits.

**Prêcher la violence** au nom de la religion. Au Moyen-Âge pour les chrétiens comme les musulmans, c'était le «crois ou meurs ». La guerre sainte, la «fatwa» ou la propagande pour l'(ex?) État Islamique sont à combattre de toutes nos forces au nom de nos valeurs. Lors d'une récente manifestation, la présence de monsieur Adil Charkaoui a posé problème à ceux qui s'opposent au PL21. [9]

La **violence** ne doit jamais être tolérée, peu importe ceux qui la pratiquent. Les attentats contre la mosquée de Québec, de Christchurch (Nouvelle Zélande), de Colombo au Sri Lanka, celui dans la synagogue de Pennsylvanie tout comme ceux contre les Coptes chrétiens d'Égypte sont à mettre sur un même pied d'inacceptabilité. Même s'ils surviennent loin de nous, les nombreux morts résultant des conflits entre Sunnites et Chiites sont des crimes impardonnables.

Les **tribunaux religieux** n'ont pas à intervenir dans notre vie. En 2007, pendant de la commission Bouchard-Taylor, l'Ontario s'appêtait à accepter des tribunaux islamiques pour régler les conflits familiaux en cas de divorce. C'est Mme Fatima Houada-Pépin, alors députée du PLQ, qui a sonné la clochette d'alarme pour réveiller nos voisins ontariens. Comme je l'écrivais dans mon mémoire à cette commission, notre «vivre ensemble» ne peut être arbitrée par la Charia ou le Droit Canon. (Voir annexe 3)

La charte des Droits et libertés garantit le droit d'exercer sa foi. Bien sûr, il y a les grandes religions, mais il y a aussi des sectes; est-ce que les chartes garantissent également le droit des sectes religieuses?

Quelle est la **frontière entre une secte et une religion**? Pensons à Roch «Moïse» Thériault. L'expérience vécue qui est décrit dans «L'alliance de la brebis» par Gabrielle Lavallée est-elle acceptable? [voir bibliographie]

## **Un état dans l'État; inacceptable!**

Nous sommes une société démocratique et un état de droit. Cela veut dire que tous sont soumis à une loi légitime, promulguée par l'Assemblée Nationale; qui plus est, cette loi au sujet de la laïcité reflète l'opinion de la majorité des québécois comme le montre certains sondages. Depuis quelques décennies divers gouvernements ont tenté de codifier ce «vivre ensemble». Mais encore et toujours, les minorités opposent un veto à la volonté de la majorité, en s'appuyant sur le multiculturalisme «Canadian». Comme l'écrivait M Bantey; **«Since when can a minority impose its will on the majority?»**

Or, depuis quelques semaines, nous entendons des opposants qui affirment que leur municipalité ou leur commission scolaire n'appliqueront pas la loi sur la laïcité. Pour désobéir à une loi légitime, il faut une très, très, très bonne raison. Lorsqu'il est question que Montréal n'appliquerait pas la loi, est-ce que ce serait un état dans l'État? [10] À ce sujet, je me dois de féliciter les 4 partis politiques qui ont affirmés que la loi s'appliquerait à tout le Québec, incluant Montréal.

Certains proposaient un exemple encore plus extrême de non intégration; on voulait bâtir "a gated Community ».; c'est-à-dire une enclave où seuls des musulmans auraient le droit de vivre et de s'installer. Est-ce qu'on y appliquerait le Code civil ou la Charia? C'est justement le genre de non intégration que le livre de M Bissoondath dénonce. Même le très fédéraliste premier ministre Couillard s'y est objecté, en affirmant que *«..la discrimination fonctionne dans les deux sens...»* [11]

## **«Nous sommes d'une race qui ne sait pas mourir»** (Maria Chapdelaine)

Dans le débat entourant le PL21, deux visions s'affrontent. Celle d'un Québec, héritier du rêve de Champlain [voir bibliographie] qui voulait une terre francophone en union avec les Premières Nations; de l'autre côté, il y a celle des anglophones du Canada et du parti fédéraliste qui le font à travers leur vision multiculturelle. Cette opposition a été une constante dans notre histoire; elle remonte au tout début de la colonie lorsque les frères Kirke ont capturé Champlain, gouverneur de la Nouvelle-France en 1627 et l'ont amené en Angleterre en tant que prisonnier.

Lors des troubles de 1837-38, les tentatives pour avoir une démocratie d'expression française et respectueuse des droits des minorités ont été écrasées. Le rapport Durham proposait une politique «to swamp the French». La constitution des Canadas-Unis de 1840 poursuivait cet objectif avec trois outils;

a) **l'immigration**. Depuis 170 ans, ce fut l'outil de choix pour nous réduire au statu de minoritaire.

Le présent débat porte sur la façon d'intégrer l'immigration; l'enjeu du débat de PL21 c'est qui sera le bénéficiaire de l'immigration à long terme.

b) **le pouvoir légal** d'imposer et de changer unilatéralement la constitution, les lois et les règlements pour promouvoir les intérêts de la politique «pro-anglophone». C'était vrai en 1840; c'est vrai en 1982. Depuis 35 ans, aucun gouvernement du Québec n'a pu accepter le rapatriement unilatéral imposé par le Premier ministre du Canada et huit de ses homologues provinciaux. Dans les 2 cas, ça s'appelle l'art de «piper les dés»!

c) **Une politique fiscale** défavorable pour les conquis. Le Bas-Canada, nettement majoritaire, n'avait pas de dettes. Le Haut-Canada, minoritaire à l'époque, s'était lourdement endetté pour bâtir les assises de son économie. On a imposé le partage «égal» de la dette.

La seule constitution que nous avons signé (1867) spécifie que la taxation directe est un champ de compétence provincial. Pourtant, depuis 1917, nous devons faire un rapport d'impôt fédéral!!! Duplessis avait compris que «le pouvoir de taxer est le pouvoir de gouverner»! En 2019, le fédéral nous refuse la déclaration d'impôt unique qui correspond à la constitution que nous avons signé en 1867.

## Conclusion

En sourdine, dans le débat au sujet du PL21, il y a la survie à long terme de notre langue et notre culture francophone en terre d'Amérique. C'est aussi une gifle pour la politique «to swamp the French»; la réaction viscérale du ROC le démontre amplement. [12] Récemment, l'OQLF (Office québécois de la langue française) notait un recul de la langue française dans la région de Montréal. Pour assurer la pérennité de notre culture, il nous faut des outils ou institutions.

Dans le Journal de Montréal du 14 avril, Mme Fatima Houda-Pépin écrivait à la page 24; «...*Clairement une certaine intelligentsia campée dans le fédéralisme multiculturaliste à tout crin est en train de faire dérailler le débat en dépeignant le Québec comme un état raciste...*»

Aux opposants du PL21 je pose une question de fond; pour vous, protéger notre culture est-il un geste raciste? Si vous répondez «OUI», pourquoi? Les droits collectifs de la société québécoise sont-ils en contradiction avec les droits individuels tels que défendu par la Charte des droits et libertés?

En 1840, nous étions majoritaires dans le Bas-Canada. L'immigration (surtout vers le Haut-Canada) et le pouvoir de changer les règles du jeu unilatéralement a permis la politique du «to swamp the French». Notre entêtement collectif à soutenir notre langue et notre culture a considérablement réduit la vitesse de notre assimilation au grand dam des émules de Lord Durham. «Nous sommes d'une race qui ne sait pas mourir» est un mantra du roman Maria Chapdelaine. Mes origines franco-ontariennes me rendent viscéralement conscient du danger de disparaître comme culture.

Officiellement, le multiculturalisme ne propose pas le «to swamp the French»; il propose un «chacun pour soi» d'une charte qui protège seulement les droits individuels. Cette charte est nécessaire, mais elle ignore le rapport de force entre les 7 millions de Québécois francophones et les quelques 350 millions d'anglophones en Amérique du Nord. De plus, l'anglais est la lingua franca du commerce international.

On peut faire un parallèle avec le monde du travail. En théorie, un travailleur a les mêmes droits que son employeur, même si celui-ci est une grande firme multinationale comme Walmart, Amazon, Apple ou Exxon. Le droit du travail permet et encourage le droit à la syndicalisation. Certains patrons combattent féroce­ment les droits collectifs des travailleurs au nom de la liberté individuelle; on voit la même logique de droits individuels en faveur du multiculturalisme. Certes, les syndicats ne sont pas parfaits; mais ils sont le contrepoids nécessaire à la suprématie de l'employeur.

Sans la notion de droits collectifs et des règles de «vivre ensemble», nous sommes appelés à disparaître. Le PL21 est un outil essentiel dans ce que le Premier ministre Bourassa appelait «les intérêts supérieurs du Québec». Dans la circonscription de Saint-Hyacinthe, nous avons un symbole de ces intérêts qui transcendent la politique partisane. En juin dernier, à Saint-Pie-de-Bagot, une plaque commémorative a été dévoilée devant la maison Johnson. Durant les années cinquante et soixante, trois premiers ministres en devenir ont vécu en même temps dans cette maison. Et on y a sans doute discuté d'un

livre dont le titre était «Égalité ou indépendance», rédigé par Daniel Johnson (père). Ah! j'oubliais de dire que ces sont trois premiers ministres «en devenir» ont oeuvré dans trois formations politiques différentes. Dans ses discussions avec Pierre-Elliott Trudeau, et selon le sous-ministre Claude Morin, «*La continuité... il (Daniel Johnson) servit comme argument auprès des fédéraux pour bien leur montrer qu'il ne parlait pas au nom d'un parti, mais d'une patrie.*» [13]

Malgré ces différentes affiliations partisans, les trois Johnson avaient tous à cœur «les intérêts supérieurs du Québec». Tout comme la famille Johnson, et malgré nos différences politiques, j'invite tous les québécois à appuyer le «vivre ensemble» proposé par le PL21. C'est aussi la thèse de M Claude Castonguay. [14] Au Québec, c'est comme ça qu'on vit.

Gérard Montpetit

La Présentation,

le 1 mai, 2019

1] <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/551043/enfin-une-loi-sur-la-laicite>

2] [https://quebec.huffingtonpost.ca/2019/04/09/nettoyage-ethnique-francois-legault-demande-william-steinberg-excuses-a-23708947/?utm\\_hp\\_ref=qc-homepage&ncid=newsletter-Canada%20Qubec%20100419&utm\\_campaign=canada\\_newsletter\\_Canada%20Qubec%20100419](https://quebec.huffingtonpost.ca/2019/04/09/nettoyage-ethnique-francois-legault-demande-william-steinberg-excuses-a-23708947/?utm_hp_ref=qc-homepage&ncid=newsletter-Canada%20Qubec%20100419&utm_campaign=canada_newsletter_Canada%20Qubec%20100419)

3] <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201904/12/01-5221934-le-bonjour-hi-de-plus-en-plus-repandu-confirme-loqlf.php>

4] Selling Illusion, The Cult of Multiculturalism in Canada ,Neil Bissoondath P. 6 (voir bibliographie)

[https://quebec.huffingtonpost.ca/2019/04/15/laicite-montreal-valerie-plante-lionel-perez-a-23712090/?utm\\_hp\\_ref=qc-homepage&ncid=newsletter-Canada%20Qubec%20160419&utm\\_campaign=canada\\_newsletter\\_Canada%20Qubec%20160419](https://quebec.huffingtonpost.ca/2019/04/15/laicite-montreal-valerie-plante-lionel-perez-a-23712090/?utm_hp_ref=qc-homepage&ncid=newsletter-Canada%20Qubec%20160419&utm_campaign=canada_newsletter_Canada%20Qubec%20160419)

5] [https://quebec.huffingtonpost.ca/2019/04/12/non-je-ne-vais-pas-l-enlever-monsieur-legault\\_a\\_23710277/?utm\\_hp\\_ref=qc-homepage&ncid=newsletter-Canada%20Qubec%20120419&utm\\_campaign=canada\\_newsletter\\_Canada%20Qubec%20120419](https://quebec.huffingtonpost.ca/2019/04/12/non-je-ne-vais-pas-l-enlever-monsieur-legault_a_23710277/?utm_hp_ref=qc-homepage&ncid=newsletter-Canada%20Qubec%20120419&utm_campaign=canada_newsletter_Canada%20Qubec%20120419)

6] [https://quebec.huffingtonpost.ca/andrea-richard/apres-avoir-porte-le-voile-pendant-22-ans-je-me-suis-desendoctrinee\\_a\\_23712808/?ncid=other\\_trending\\_qeesnbnu0l8&utm\\_campaign=trending](https://quebec.huffingtonpost.ca/andrea-richard/apres-avoir-porte-le-voile-pendant-22-ans-je-me-suis-desendoctrinee_a_23712808/?ncid=other_trending_qeesnbnu0l8&utm_campaign=trending)

7 ] [https://www.journaldemontreal.com/2019/04/17/aux-origines-du-voile-dit-islamique-la-prostitution#cxrecs\\_s](https://www.journaldemontreal.com/2019/04/17/aux-origines-du-voile-dit-islamique-la-prostitution#cxrecs_s)

8] [https://www.journaldemontreal.com/2019/04/23/le-canada-voile-les-fillettes#cxrecs\\_s](https://www.journaldemontreal.com/2019/04/23/le-canada-voile-les-fillettes#cxrecs_s)

9] <https://www.journaldemontreal.com/2019/04/11/merci-monsieur-charkaoui>

10] [https://quebec.huffingtonpost.ca/2019/04/15/laicite-montreal-valerie-plante-lionel-perez\\_a\\_23712090/?utm\\_hp\\_ref=qc-homepage&ncid=newsletter-Canada%20Qubec%20160419&utm\\_campaign=canada\\_newsletter\\_Canada%20Qubec%20160419](https://quebec.huffingtonpost.ca/2019/04/15/laicite-montreal-valerie-plante-lionel-perez_a_23712090/?utm_hp_ref=qc-homepage&ncid=newsletter-Canada%20Qubec%20160419&utm_campaign=canada_newsletter_Canada%20Qubec%20160419)

11] <https://nationalpost.com/news/canada/plan-for-muslim-only-suburb-in-montreal-is-discrimination-quebec-premier-says>

12] <http://meteopolitique.com/Fiches/Religion-Spiritualite-Laicite/Analyse/laicite-quebecoise/Pour-les-canadiens-le-projet-de-loi-21-sur-la-laicite-quebecoise-doit-mourir.htm>

13] [https://quebec.huffingtonpost.ca/gerard-montpetit/la-maison-johnson-symbole-des-interets-superieurs-du-quebec\\_a\\_23468191/](https://quebec.huffingtonpost.ca/gerard-montpetit/la-maison-johnson-symbole-des-interets-superieurs-du-quebec_a_23468191/)

14] [http://plus.lapresse.ca/screens/77620379-7c0d-480e-bc64-af4b8d278ce8\\_7C\\_0.html?utm\\_medium=Email&utm\\_campaign=Internal%2BShare&utm\\_content=Screen4](http://plus.lapresse.ca/screens/77620379-7c0d-480e-bc64-af4b8d278ce8_7C_0.html?utm_medium=Email&utm_campaign=Internal%2BShare&utm_content=Screen4)

## Bibliographie

1 Selling Illusions, The Cult of Multiculturalism in Canada, par Neil Bissoondath, Penguin Book ,1994

234 pages

2 La bataille de Londres, par Frédéric Bastien, Boréal, 2013, 476 pages

3 Oh Canada! Oh Quebec! Requiem for a divided Country, par Mordecai Richler, Penguin Books, 1992,  
277 pages

4 Le rêve de Champlain par David Hackett Fisher (traduction,Daniel Poliquin) Boréal, 2008, 999 pages

5 L'alliance de la brebis, par Gabrielle Lavallée, édition j'ai lu, 1993, 444 pages

6 Égalité ou indépendance par Daniel Johnson,

7 Maurice Duplessis et son temps Robert Rumilly, Fides, 1973, volume 1,722 pages, Volume 2, 747p

8 Mes Premiers ministres par Claude Morin, Boréal, 1991,632 pages

9 Habitants et patriotes par Allan Greer, Boréal, 1997, 370 pages

10 Two Solitudes par Hugh MacLennan, Macmillan,1945, 382 pages

# **ANNEXE I**

## **Une histoire personnelle; ou comparer le sort des anglo-qubécois avec les franco-ontariens** (mon vécu en tant que membre d'une minorité)

Le vivre ensemble est au cœur du vécu d'une minorité; c'est aussi mon histoire personnelle. De ma naissance en 1946 jusqu'en 1979, j'ai vécu à Williamstown, dans l'est de l'Ontario; une petite communauté rurale fondée par les loyalistes et les Écossais et qui est située sur les rives de la rivière Raisin à mi-chemin entre Cornwall et la frontière du Québec. Puis j'ai étudié, travaillé et enseigné dans la région d'Ottawa. C'est dire que j'ai connu les luttes pour les écoles séparées; pas des écoles françaises, mais essentiellement bilingues. Car quand tu vas sortir des écoles primaires, il faut que ta maîtrise de la langue seconde soit assez solide pour aller au secondaire en anglais, et le reste du réseau scolaire.

Quant aux hôpitaux, c'était à des années-lumière de ce que le Premier ministre Bouchard promettait aux anglo-qubécois au Centaur Theater; « You should not have to pass a language test before you have a blood test » (Vous ne devriez pas être obligé de subir un test linguistique avant une prise de sang). La ville voisine, Cornwall, se targuait d'être « the bilingual town of Canada ». Cyniquement, je dirais que « bilingual town » veut dire qu'il y a des francophones qui parlent français lorsqu'ils sont à l'intérieur de leur maison. Mais quand tu sors de ta maison, oublie ta langue!!! Dans l'espace public, tout se passe en anglais selon le principe du « bilinguisme à sens unique »!

Un exemple qui en dit long. Le 3 mars 2012, soit près de 4 décennies après notre départ de cette région, le téléjournal de Radio-Canada signalait que le Reeve de South Stormont (poste équivalent à un préfet de MRC) et 1 300 citoyens signaient une pétition pour protester contre le fait que Cornwall Community Hospital voulait exiger que des postes d'infirmières soient bilingues! Allô le respect des droits de la minorité! (Voir annexe 4, ma lettre de protestation à monsieur McGillis, reeve de South Stormont)

Deux petits détails; Durant les années soixante, au « Charlottenburg-Lancaster District High School » la participation au Corps de Cadet était une activité parascolaire obligatoire. Comme c'était un corps de cadet écossais, j'ai dû porter le kilt, avec tout ce qui va avec. Ça veut dire aussi ce qui ne doit pas être porté sous le kilt; cette fois, j'avoue avoir triché!!!

Une autre contradiction de ma vie de « minoritaire ». De septembre 1976 à juin 1979, bien que demeurant à Ottawa, j'enseignais « shop carpentry » dans une polyvalente anglaise du Québec, soit « Darcy McGee Comprehensive High School » située au 75 de la rue Booth, à Hull (aujourd'hui Gatineau). Tout en faisant partie de la minorité franco-ontarienne, j'ai oeuvré pendant 3 ans au sein de la minorité anglo-qubécoise.

Et pour couronner le tout, j'ai été marié pendant 31 ans avec une acadienne née au Nouveau Brunswick.

**Ce qui est bon pour Minou est bon pour Pitou** ou What's good for the goose is good for the gander

Ce bref résumé biographique signifie que j'ai du vécu pour discuter du fragile équilibre dans les relations entre une minorité et la majorité.

Quant à l'importance numérique des groupes, la minorité franco-ontarienne peut se comparer à la minorité anglo-québécoise. Il est naturel qu'il y ait une certaine tension entre la minorité et la majorité; après tout, ils ont des intérêts divergents. C'est un peu comme la tension entre le syndicat et le patronat; les intérêts sont différents, mais les deux doivent coopérer si la «boîte» doit bien fonctionner. Ce sont les affrontements stériles qui vont conduire à la faillite! J'espère que ceux qui s'opposent au projet de loi 21 auront la sagesse d'éviter des accusations fortuites comme le faisait monsieur Steinberg au début avril.<sup>[2]</sup>

Selon mon expérience, il y a rarement un affrontement direct entre les individus, mais c'est au niveau des institutions et de la politique que ça se gâte. Oh certes, il y avait eu un coup de poing dans les années 1930 lorsqu'un individu avait ordonné à mon père; «Get out of the way, you Frenchman S.O.B.». L'affaire fût réglée en quelques secondes et aucune personne n'a récidivé! Autres temps, autres mœurs!

J'ai parlé brièvement des écoles et du système de santé. Le contrôle de ces institutions est au cœur de la survie à long terme d'une minorité. En 1912, le règlement 17 du premier ministre conservateur, Sir James P. Whitney, dans sa version originale, interdisait à tous les enseignants de toutes les écoles publiques de l'Ontario de dire un seul mot en français. Le règlement 17 a fait très mal aux franco-ontariens; pour s'en convaincre, une visite au cimetière où mes parents sont enterrés serait très révélatrice. La moitié des noms sur les pierres tombales sont des noms francophones, mais, aujourd'hui, très peu d'individus sont capables de soutenir une conversation en un français semi-décent. Et à moins de 100 pieds de leur pierre tombale, il y a l'ancienne école Ste-Alice, un effort pour avoir une école «française/bilingue et catholique» durant les années cinquante et soixante. Fermée, cet ancien espoir est maintenant une bibliothèque et une garderie. Nous habitons l'Ontario... mais sans faire partie de la vie culturelle.

Et cela, les anglophones de Montréal l'ont compris lorsqu'ils insistent pour conserver le contrôle de leurs commissions scolaires; c'est la clé de voûte pour assurer la pérennité de leur communauté!

Récemment, nous avons assisté à un tollé lorsque le premier ministre Ford a coupé les provisions budgétaires pour le projet de la première université francophone en Ontario. Puisque clamer que les francophones sont des citoyens de 5e ordre n'est pas «politically correct», on camoufle le tout sous la rubrique de «restrictions budgétaires»; mais le résultat est le même! En cela, il imite Mike Harris qui avait décidé de fermer l'hôpital Montfort voilà quelques décennies; encore pour des raisons supposément budgétaires.

Contrairement au siècle dernier, le vrai baromètre du sérieux d'un gouvernement réside dans les sommes qu'il alloue à chaque ministère... ainsi que pour la minorité de «l'autre solitude». Au Québec, la minorité anglophone dispose de 11 hôpitaux, de plusieurs collèges d'enseignement général et professionnel (Cégep) et de 3 universités (Voir annexe 1). En Ontario, les francophones ont un hôpital (Montfort), un collège (La cité collégiale) et aucune université francophone, mais il y a 2 universités bilingues (Ottawa et Laurentienne). Lors de mes études à l'Université d'Ottawa, on disait que sur le campus, il y avait 2 groupes linguistiques; les anglophones et les bilingues!

Dans la discussion au sujet des droits de la minorité, imaginons une comparaison. L'hôpital Montfort est aussi importante pour les franco-ontariens que le CUSM (centre universitaire de santé McGill) peut l'être pour les anglo-québécois! Vers 2014, nous avons subi l'austérité budgétaire du gouvernement Couillard. Une multitude de services ont été coupés; d'autres parvenaient difficilement à offrir le minimum de services; le fardeau additionnel a poussé plusieurs enseignants et des infirmières vers l'épuisement. Si nous avons été aussi mal intentionné envers les anglophones que le Premier ministre Mike Harris l'a été avec les franco-ontariens, nous aurions fait sauter le CUSM; en abolissant le CUSM, les économies ainsi faites auraient minimisé les coupures pour l'ensemble de la population Québécoise. Alors Messieurs Steinberg, Richler et al auraient eu raison de hurler à l'ethnocentrisme, mais pas au nettoyage ethnique! Pourquoi le 2 poids, 2 mesures?

Contrairement au Québec, (même si dans plusieurs municipalités québécoises, c'est aussi le cas, surtout en Estrie) dans chaque municipalité de l'Ontario, il y avait au moins 2 paroisses de 2 confessions religieuses différentes. Cela obligeait à un certain vivre ensemble. À Williamstown, il y avait l'église catholique (The Nativity of the Blessed Virgin Mary) et St Andrew's United Church. De 1930 à 1979, les quatre curés qui se sont succédés à la paroisse de Williamstown pouvaient réussir à se faire comprendre en un français approximatif ou «broken French».

Dans le «vivre ensemble» entre les papistes et les protestants, il y avait des frictions, mais aussi de la coopération. Même s'ils étaient d'une religion différente, il fallait vivre et coopérer avec ses voisins et

plus particulièrement pour les «bee» (corvées) pour scier le bois, faire les foins, battre les récoltes... ou pour aider un voisin malchanceux à rebâtir une grange incendiée.

Malgré une propagande «multiculturaliste» qui affirme que les Québécois sont tous des racistes, nous offrons systématiquement plus de services à la minorité de «l'autre solitude» que l'Ontario. Le jour où les franco ontariens auront accès aux mêmes services que les anglo québécois est encore dans un avenir lointain... et incertain. Pour s'en convaincre, voici la liste des institutions que le Québec offre à la minorité anglophone. À comparer avec la liste que l'Ontario offre à la minorité franco ontarienne

## **Liste des Hôpitaux pour desservir la communauté anglophone du Québec**

Lakeshore General Hospital,  
Catherine Booth Hospital,  
Lindsay Rehabilitation Hospital,  
Richardson Hospital,  
McGill University Health Center,  
Jewish General Hospital,  
St-Mary's Hospital,  
Douglas Hospital,  
Gatineau Memorial,  
Brome-Missisquoi-Perkins Hospital,  
Jewish Rehabilitation Hospital  
Hôpital Barrie Memorial d'Ormstown  
Shriner's Hospital

## **Liste des collèges pour desservir la communauté anglophone**

Heritage College en Outaouais  
Vanier College Montréal  
John Abbott College  
Dawson College  
Champlain St-Lambert  
Champlain Lennoxville  
Champlain St-Lawrence à Québec  
Collège de Gaspésie et des Îles a une composante anglophone comme le cégep de Sept-Îles  
Marianopolis (college privé de Montréal)  
Il est permis de faire l'épreuve uniforme de langue (Ministerial language exam) en français, en anglais ou en inuktitut

## **Liste des Universités**

McGill  
Concordia  
Bishop

629 Cinquième Rang,  
La Présentation, Qc.  
J0H 1B0  
March 8, 2012

RE: Linguistic Equality

Mr. Bryan McGillis, Mayor,  
South Stormont, Ontario

Dear Sir,

I was born and raised in Williamstown, a rural community situated a few miles east Cornwall. My family did its shopping there, a city that once boasted to be "the bilingual town of Canada".

I object to what I have seen in the media during the weekend. Not only did you participate in a protest against the decision to hire bilingual medical personnel, but your council also withheld «...donations to the hospital until their hiring practices are changed...» (Standard Freeholder, e-edition 12-03-05) . Along with the petition of 1 300 signatures, one has to wonder if this blackmail in order to make sure that francophones shall remain fifth rate citizens in Eastern Ontario?

The hospital and Ontario's Ministry of Health did the right thing when they posted bilingual jobs. It is the only way to make sure that a francophone can have medical services in his mother tongue. Otherwise, it is a question of «if»s. **If** you are sick, and **if** a bilingual nurse happens to be on duty that day, **if** there is a bilingual doctor on the floor and a half dozen other «if»s, then, a «franco-ontarien» will be treated as a first class citizen.

Is that strong language? Let me talk about my parents' experience with the health system in both Ottawa and Cornwall. In 1969, my father had cancer on his lower lip. Yes, he could manage to speak English, but he never managed to use the «TH» of the English language; «health» was pronounced «hell» and «the» became «de». Furthermore, he did not have a clue about the vocabulary in a doctor's office; I had to be there to translate because of the linguistic deficiencies of Ontario's health system.

In 1976, my mother had colorectal cancer. She also had to pass a «language test before she could have a blood test» Since she failed the language test, she had the feeling that she was in a foreign country. In the winter of 1977, she was transferred to Ottawa's Civic Hospital. In that ward, no one, whether doctor, nurse, technician or fellow patient could say a single word of French. During the day, questions or comments were written on her foot-of-the-bed clipboard file; in the evening, we translated and wrote the answers. During the Easter weekend of 1977, she decided to come back home even though her treatment was not finished. Despite the fact that French is supposed to be an official language of Canada, in the capital city of what is supposedly a bilingual country, she was treated as if she spoke an obscure dialect from the planet Mars. The only possible result from your demonstration means that her experience will be the norm for all «Franco-ontariens»!!!

Whatever you may say or do, I believe that a Francophone should have access to the same treatment as an Anglophone. Furthermore, in the second decade of the twenty-first century, I believe that «Franco-ontariens» should have at least a tiny fraction of the services that Anglo-Quebecers have enjoyed for a century in Quebec. And I believe that there should be absolute equality in the quality, and availability of services offered to

linguistic minorities of Ontario and Quebec.

Tell me , Mr Mayor, would you call that treason? In an interview on Radio-Canada (CBC) network during the weekend, I heard one demonstrator claim; " One country, one flag, one language"! That quote is also reported in Le Journal de Montréal. That sounds disturbingly

like the creed of the Orange Lodge. The evil influence of the Lodge was and is as obnoxious in Canada as the Ku Klux Klan is in the USA. In 1885, the Lodge demanded the «political assassination » of Louis Riel. Riel's «crime» was to demand that francophone, métis and Indians should have legal Rights; he believed that those three groups should not be treated as dogshit. For that «treason» to the prejudices of the Orange Lodge, the Prime Minister of the day, Sir John A. MacDonald, decided that he had «to swing from the gallows».

As a qualified teacher of French as a second language, I must emphasize that “sustained efforts” are required to become bilingual. If the protesters were unwilling to invest time and effort to study French, they should face the consequences of their negligence. After all, to be a nurse is much more than to have the skill to stick a needle in someone's arm; the act of nursing includes the ability to help the patient to be comfortable both physically and psychologically. To have a humane, caring relationship with the sick person is at the core of the healing process.

That is why my jaw dropped when I read the following quote; “...Many nurses at the hospital...said they are easily able to serve French speaking patients by asking colleagues for help...”(Standard-Freeholder, e-edition 12-03-05) Not only are they unable to have a meaningful, professional relationship with their patient, their **linguistic incompetence** forces their bilingual colleagues to do part of their job. A maintenance worker may be unilingual with no consequences on the quality of the services to the patient; this is not so for someone who must communicate with the patient.

The bellyaching of the protesters reminds me of the opening scene in “Macbeth” when the witches say; “**Fair is foul and foul is fair...**” My English teacher taught us that this meant that the moral situation was turned upside down; what normal people consider to be wrong and unjust becomes seemingly right. In the case of your protest, the French speaking patients are the ones who are forced to endure discrimination, but English-only nursing staff cryout against a so-called injustice whose root-cause is their **linguistic incompetence**. Nurses who made the effort to become bilingual have to do their job plus fill the void left by the lack of communication skill of their colleagues who dragged their feet in language classes.

A few years ago, Montfort hospital had to fight to maintain its financing because it is the only French speaking Teaching Hospital west of the Ottawa River; it also serves Anglophone patients in their own language. On the subject of services to the linguistic minority, may I remind you that in Montreal, McGill's Teaching Hospital is being built before its French counterpart!!! Is it possible to hope that English speaking hospitals in Cornwall would treat patients “from the other solitude” as well as Montfort does???

As a former Franco-ontarien» now living in Quebec, I have a question for all fair-minded English-Speaking Canadians. **Are there any reason why there is not full reciprocity in the quality and availability of services to the linguistic minorities of both Ontario and Quebec ?**

I intend to sent an official complaint to Canada's Language Commissioner, asking him to check if the rights of both French-speaking patients and nursing staff are discriminated against in «the bilingual town of Canada» My questions to Mr. Graham Fraser will be:

A) In Cornwall, do all French speaking patients have access to at least one functionally bilingual nurse on every ward, 24 hours per day, every single day of the year?

B) Does the hospital have sufficient French speaking staff to offer at least minimal services (as opposed to complete services ) to their French speaking patients?

C) Do French speaking nurses receive extra pay when they «help» their colleague who are not competent to offer the required professional relationship to their patients. If not, is this discriminatory?

D) Does the hospital have enough job openings requiring French as a communication skill to offer the services in question (A)?

E) According to the Official Languages Act and the Canadian Charter of Rights, is the council of South Stormont guilty of ethnic discrimination when it withholds a donation in order to oblige the hospital to change its hiring practices? Changing these hiring practices would automatically reduce services to the French speaking community to unacceptable levels.

This letter is written in order to conform to the symbols contained in the French version of the National anthem which ends with the words “...**Protégera nos foyers et nos droits**” (*Shall protect our homes and our rights*). In order to have justice and equity for all, along the lines of the Official Languages Act of Canada as well as the Preamble to the Constitution, I demand that francophones be treated with respect and dignity in their own language when hospitalized in Eastern Ontario. It's a simple matter of justice and equity.

Yours truly,

Gérard Montpetit

CC

Mr Graham Fraser, Language Commissioner

Mr. Dalton McGuinty, Premier of Ontario

Mr. Stephen Harper, Prime Minister of Canada

305 members of parliament

M Stéphane Bergeron, député de Verchères

M Emilien Pelletier, député de Saint-Hyacinthe

Standard Freeholder

Globe and Mail other media

ACFO

## **ANNEXE II**



## **ANNEXE III**

# Mémoire

présenté à

La Commission de consultation  
sur les pratiques d'accommodements  
reliées aux  
différences culturelles

présidée par

**M. Gérard Bouchard**

et

**M. Charles Taylor**

15 octobre, 2007

préparé par

Gérard Montpetit

629 5<sup>ième</sup> rang,  
La Présentation, Qc.,  
J0H 1B0  
450-796-3685

Messieurs

## **INTRODUCTION**

Je suis un québécois par choix. Je suis né en 1946 à Williamstown, en Ontario, une municipalité qui se situe à mi-chemin entre Cornwall et la frontière du Québec. Après mes études secondaires, j'ai étudié, travaillé et enseigné dans la région d'Ottawa jusqu'en 1979. C'est à ce moment que je me suis établi à La Présentation. Donc, l'enseignant à la retraite de 61 ans que je suis, a vécu plus longtemps en Ontario qu'au Québec.

Dans tous les villages ontariens de mon enfance, il y avait au moins deux églises de congrégations différentes. Une municipalité comme Maxville en avait quatre. Donc, il fallait vivre avec des voisins qui avaient une foi différente, et ce, à l'époque d'avant le Concile Oecuménique et le rapprochement des Églises qui en a résulté. De plus, je faisais partie de la minorité franco-ontarienne. Malgré le fait que nos institutions francophones avaient des lacunes incroyables, et un petit accrochage durant les années trente, ma famille a pu vivre sans harcellement dans une atmosphère de «live and let live».

Mais vivre sans l'hostilité de la communauté ne veut pas dire y être intégré. Mon projet de vie a été de préserver, de promouvoir mon identité francophone et de «faire partie» de mon entourage social et professionnel. C'est à cause de mon expérience de minoritaire que je crois pouvoir apporter un éclairage différent à cette commission.

## **ÉGALITÉ DE TOUS DEVANT LA LOI**

Je veux ajouter ma voix à celle des intervenants qui exigent l'égalité de tous devant la loi. De plus, je veux féliciter la députée de l'Assemblée Nationale, Mme. Fatima Houda-Pépin, pour sa sortie publique contre les tribunaux islamiques que l'on se proposait de créer en Ontario; cela aurait créé un précédent dangereux. De plus, lorsqu'il y a une opposition entre nos valeurs et celles d'un immigrant, nos valeurs doivent avoir la priorité; par exemple, le viol, l'excision, l'achat d'une épouse et les mariages forcés sont inacceptables. On ne peut pas avancer comme défense légale à de tel crimes que "ça se fait comme ça dans mon pays d'origine."

Le tribunal de l'État doit être l'arbitre de tout conflit. Par exemple, j'ai obtenu un divorce légal en février 2006. Mais selon le droit canon de l'Église Catholique, je suis toujours marié. Comme j'ai dévié du code de conduite de la religion catholique, c'est entre moi et ma conscience. Je refuse que le droit canon, ou la charia ait préséance sur le tribunal civil.

## **STRUCTURES POUR ACCUEILLIR LES IMMIGRANTS**

Présentement, il y a un débat politique pour déterminer le nombre de nouveaux Québécois que l'on devrait accueillir annuellement. Certains disent 45 000; d'autres 60 000. Pour moi, c'est un faux débat car le nombre d'immigrants doit être déterminé par les structures d'accueil et les budgets qui y sont rattachés.

En septembre 2004, une étudiante arrive à la porte de dans ma classe; un étudiant que je ne connais pas, me la présente, puis lui dit, en espagnol, que je serai son prof.. Ensuite, il la plante là et se dirige en toute hâte vers son cours à lui. L'étudiante parle ni le français, ni l'anglais. Quelques jours plus tard, un deuxième... puis, une troisième.... Au bout d'un mois, il y en a trente dans notre Polyvalente dont une étudiante qui parle le voile islamique.

Dans mon atelier d'initiation à la technologie (secondaire 3), je fais quoi... avec trois étudiants avec lesquelles il est impossible d'avoir la moindre communication??? Je suis qualifié pour enseigner les langues secondes, mais est-ce que je dois négliger le reste de la classe??? Ces élèves n'ont pas besoin de notions de dessin technique; ils doivent apprendre le français en priorité!!

Cette arrivée intempestive de 30 étudiants en cour d'année a créé un émoi! Lors d'une réunion d'urgence, on apprend que Saint-Hyacinthe a été désigné comme une ville pour recevoir des immigrants; quelqu'un avait omis de nous en avertir! Pour réparer cette bourde administrative, la Commission scolaire et le personnel ont dû improviser... trouver des budgets, engager des profs. pour des classes de francisation à l'école, trouver des locaux, et aider quelques bénévoles (dont ceux de la maison de la famille) qui ont tenté de les intégrer au tissu social de notre ville.

L'intégration des immigrants dans notre société québécoise doit se faire avec des structures d'accueil bien financées et bien coordonnées qui correspondent au nombre que nous voulons recevoir. Il faut aussi avoir un «fast track» pour utiliser les compétences des nouveaux arrivés. Il est inconcevable que des médecins et des infirmières soient obligés d'être des chauffeurs de taxi ou femmes de ménage alors qu'on a des pénuries de personnel dans ces professions. Cependant, il ne faut pas improviser comme nous avons été forcés de le faire en 2004 à notre Polyvalente sinon il risque d'y avoir toutes sortes de dérapages.

## LE RESPECT DE L'AUTRE; UNE VOIE À DEUX SENS

Pour réussir l'intégration des nouveaux venus, il faut respecter deux conditions fondamentales. Premièrement, l'immigrant doit désirer faire partie de notre façon de faire; il ne doit pas se réfugier dans un "ghetto" et vivre résolument en vase clos. C'est pourquoi je m'inscris en faux contre des personnes qui refusent tout contact avec les gens d'ici et qui ne parlent pas la langue après des années. Parler le français ne veut pas dire renier sa langue d'origine, ni sa culture. Entre autres, je pense à la belle-mère de ma nièce; arrivée de la Grèce au début des années 70, elle est toujours incapable de parler français ou anglais. Heureusement que ma nièce a appris le grec; sinon il y aurait des problèmes de communication. Je pourrais ajouter ma mère à ce palmarès de choses à ne pas faire; après 35 ans en Ontario, elle ne parlait pas l'anglais; elle a préféré vivre en ermite. Si elle l'eût parlé, sa vie et la nôtre aurait été tellement plus satisfaisante!

Deuxièmement, la communauté doit apprécier ces nouveaux venus et vouloir s'enrichir, socialement, culturellement et économiquement, à leur contact et aussi de leur faire confiance. C'est ce que j'appelle une voie à deux sens, un respect mutuel qui amène des conditions gagnantes-gagnantes!

Il faut une relation qui est basée sur le principe: «I'm okay, you're okay!». C'est le contraire d'une relation fusionnelle où je me renie pour accueillir l'autre. C'est aussi un refus poli, mais ferme devant toute attitude (Hors de mon église, point de salut!) qui veut me convertir à sa foi parce que je suis présentement un "infidèle" qui sera nécessairement damné! Puis-je parler de ma relation avec un de mes collègues. Algérien d'origine, c'est un enseignant compétent, d'une grande culture et qui est d'agréable compagnie. C'est également un musulman qui fait le ramadan, qui ne prend pas d'alcool et qui s'assure qu'il n'y a pas de porc dans le plat qu'il commande lorsque nous allons dîner au restaurant.

Lui et moi avons souvent discuté de différents sujets. Un jour, en parlant de certaines actions qui étaient faites au mépris des règles et de la moralité, j'ai utilisé l'expression: «Ça, ce n'est pas catholique!». J'ai figé, mal à l'aise, croyant avoir commis une bourde. Zahir m'a regardé, en souriant, et a repris: «On pourrait aussi dire que ce

n'est pas musulman!» J'ai apprécié sa réponse!

Il est venu chez moi à quelques reprises; il a dit qu'il était honoré parce que «pour nous méditerranéen», être reçu chez quelqu'un est très important, et très signifiant. Lorsque je l'ai invité, avec d'autres collègues, à notre cabane à sucre pour un repas traditionnel, je lui ai expliqué que le porc est l'ingrédient de base de ce menu. Il a simplement dit qu'il apporterait de ses saucisses.

## UN ÉQUILIBRE PRÉCAIRE

D'une façon plus globale, la relation entre une majorité et une minorité doit rechercher un équilibre instable entre deux extrêmes. D'une part la majorité ne peut pas utiliser son poids démographique et même légale pour imposer sa volonté et son style de vie à la minorité. Ce principe devrait s'appliquer à toutes les situations; le Québec à l'intérieur du Canada, les minorités linguistiques à l'intérieur de chaque province, les amérindiens, les immigrants, les minorités religieuses, etc. Quand l'ensemble de la population marginalise des individus minoritaires, c'est ce que j'appelle la "dictature de la majorité".

Mais l'inverse est également vrai. «...Since when can the minority impose its will on the majority...» écrivait M. Ed Banty dans "The Gazette" en février 1994. Cette phrase m'avait frappé à une période où les angloquébécois ruiaient dans les brancarts à propos de la loi 178. Une minorité a des droits, mais elle ne peut, au nom de la Charte des Droits et Libertés, **imposer un veto de-facto aux autres et exiger préremtoirement que la majorité cesse d'exister dans sa normalité.**

Car si cette majorité se sent prisonnière d'une petite minorité, il y aura du ressentiment, un ressac, un «back-lash» qui ne peut qu'être dommageable pour les deux communautés en cause. Par exemple, lorsque un membre de la communauté juive veut tenter une poursuite parce qu'il y a un arbre de Noël dans un aéroport, c'est une personne qui veut empêcher la vaste majorité de vivre comme elle l'entend. Il ne me viendrait pas à l'esprit de m'objecter à un symbole hébraïque en Israël.

De même lorsque «Heritage Canada/Patrimoine Canada» parle du solstice d'hiver plutôt que de Noël, je leur ferai remarquer que les francophones ainsi que les anglophones, Catholiques comme Protestants ont fondé ce pays et que les origines de tout ce beau monde étaient chrétiennes. De plus avec les Orthodoxes, ils constituent certainement plus de 80% de la population du Canada. Si cet organisme renie l'héritage chrétien de tant de monde, pourquoi est-ce qu'ils s'appellent «Heritage Canada/Patrimoine Canada»?

Dans le même ordre d'idée, le 26 septembre dernier, François Paradis au réseau TVA de midi discutait du cas de la mère d'une fillette de quatre ans; son CPE avait demandé aux petits de faire le modelage d'un monument. Cependant, l'éducatrice refusait le choix de l'enfant sous prétexte que l'Oratoire Saint Joseph est un édifice religieux ! Si on exclue toutes les églises et les basiliques du Québec sous ce prétexte, il nous reste quoi, comme patrimoine architectural? C'est ce genre de "super-orthodoxie politically correct" frileuse qui indispose les gens et qui crée un climat malsain.

## LES ENJEUX

En matière de politique d'immigration, plusieurs options s'offrent aux sociétés d'accueil. Les Etats Unis ont choisit le «Melting Pot», le Canada a préféré «le multiculturalisme». Et nous?

Devant ce forum, certains intervenants ont exprimé des craintes, voir de l'hostilité, envers les immigrants. Cette attitude s'explique, en partie, par le conditionnement politique que l'histoire nous a imposé. Rappelons-nous qu'en 1839-40, Lord Durham, proposait de faire disparaître notre langue et notre culture. L'union des deux Canadas ainsi qu'une immigration qui serait aiguillée vers le milieu anglophone devenaient les outils par excellence d'une politique dont le but avoué était «...to swamp the French...».

Pour contrer cette politique et que nous puissions dire: «...nous sommes d'une race qui ne sait pas mourir...»(1) nous avons eu, successivement, deux outils; la revanche des berceaux et, depuis la révolution tranquille, l'intégration des immigrants dans notre culture. Notre société québécoise ne peut pas se permettre de gaffer sa politique d'immigration; les données démographiques démontrent que c'est une question de vie ou de mort pour notre façon d'être!

## DES CHOIX POLITIQUES DIFFICILES

Car ici, chacune des «deux solitudes» (2) du Canada proposent des solutions radicalement différentes.

**SOLUTION A)** Il y a près de quarante ans, le ROC (Rest of Canada) a opté pour le multiculturalisme. Selon cette optique, chaque immigrant est libre de, non seulement conserver sa langue et ses coutumes, mais de les promouvoir activement. À long terme, la conséquence logique de cette politique, c'est que certains ont tendance à se regrouper et à créer une "petite Italie", une "petite Grèce", un "petit Kashmir", un "chinatown", etc, etc. Au lieu de vouloir intégrer les nouveaux venus dans la société d'accueil, cette façon de faire crée des forces centrifuges qui laisse présager l'incompréhension entre les différents ghettos et peut même recréer, ici, les conflits d'ailleurs. Entre autres, je pense aux frictions entre la communauté juive et la communauté palestinienne de Montréal ou à l'attentat terroriste qui a conduit à la mort des passagers d'AIR INDIA.

Ce multiculturalisme est devenu un dogme pour le Canada. A la page 6 de son livre, M. Neil Bissoondath dit; «...Just as the Soviet state responded to criticism by branding its critics mentally ill, so the Canadian multicultural apparatus responds to criticism by branding its critics racist...» (3). Cette rigidité s'inscrit également dans le cadre des tiraillements des débats entre fédéralistes et nationalistes.

La logique des forces centrifuges du multiculturalisme canadien est évidente dans les enjeux électoraux de la présente campagne de l'Ontario (10 octobre). Depuis des générations, les catholiques avaient des "Écoles Séparées" du système des «Public schools». Maintenant, les islamistes, les juifs, les arméniens, etc, exigent leurs propres systèmes d'écoles financés par les deniers publics. À la radio, j'ai entendu une intervenante dire; «... Si les catholiques ont leurs écoles, **au nom de la justice**, nous aussi, on y a droit! On ne peut pas traiter différents groupes de façon différentes...». (J'ai surligné, ce qui semblait le coeur de cet intervention) C'était déjà assez compliqué de gérer deux systèmes d'éducation parallèles dans le quotidien, s'il faut qu'il y en quatre, cinq, ou plus, les administrateurs scolaires vont s'arracher les cheveux!!!

On pourrait également parler d'une polémique qui est un exemple révélateur de cette approche muticulturelle. Après la défaite des Libéraux aux élections partielles du 17 septembre, un des proche collaborateur de M. Stéphane Dion aurait rétorqué que s'il devait engager d'autres Québécois pour améliorer les succès du parti, est-ce qu'il devrait également engager des Chinois? Qu'elle soit vraie ou fausse, cette anecdote controversée, qui a fait les manchettes, a causé des remous au sein du PLC.

Le multiculturalisme est aussi un outil politique qui fait très mal aux Francophones hors Québec. Car selon cette logique, s'il y a plus de Chinois, plus d'Hindous, plus de....,

etc, en Colombie Britannique, alors pourquoi le français serait une langue officielle et que les francophones de cette province auraient des "privilèges" que les autres groupes linguistiques n'ont pas ??? Et ainsi de suite... dans chaque province qui n'a pas de loi 101 ! Je suis très sensible à cette réalité du multiculturalisme canadien car j'en vois les résultats dans le ROC ainsi que dans la vie quotidienne de ma famille élargie et de mes connaissances. Et si on écoute les bulletins d'information, certains ténors du fédéralisme canadien proclament que les francophones sont seulement une nation parmi toutes les nations qui constituent le Canada.

**SOLUTION B)** Et dans "notre solitude" (2), l'enjeu, c'est de savoir si nous serons toujours là au 22<sup>ième</sup> siècle en tant que «**peuple de parlant français en Amérique du Nord**». Pour contrer les effets assimilateurs du multiculturalisme, les Premiers Ministres Bourrasa et Levesque ont, respectivement, promulgué les lois 22 et 101. En quelques années, le Québec devenait une province unilingue française, mais la minorité anglophone a des droits, le monde du travail ainsi que l'affichage devaient refléter notre visage français, et les enfants des immigrants avaient l'obligation aller à l'école française.

Cette collision entre deux visions différentes a causé une fracture qui a marqué la politique d'une génération. Le monde «Canadian» n'acceptait pas un défi à sa vision; toute sortes d'accusations ont été lancés! Mais la fermeté a ses avantages. Il faut se rappeler que les plus grandes controverses linguistiques, celles où la violence verbales atteignaient des sommets, ont eu lieu sous des gouvernements fédéralistes; je pense ici aux lois 63, 22 178 et 86. Sous la gouverne de M. Levesque et de sa loi 101, les règles étaient claires et nettes. On acceptait, certains contestaient devant les tribunaux ou d'autres déménageaient dans une autre province. Même si la loi 101 a perdu des plumes devant les tribunaux, elle fait largement consensus, même chez les anglophones modérés du Québec.

C'est cette fermeté que je vous demande d'exhiber dans le rapport que vous ferai, suite à ces audiences. On ne mendie pas notre avenir des autres, on le prend, et on le façonne selon notre image et notre ressemblance! Car depuis 250 ans, nous avons survécu malgré 1837, malgré Durham, malgré la pendaison de Riel, malgré le règlement 17, malgré l'affaire Louis Mailhous et malgré tout le reste. Maintenant, il faut vivre ! Non pas en s'opposant aux autres, mais en misant sur nos propres forces, et ça implique obligatoirement une politique d'intégration des immigrants.

## CONCLUSION

Est-ce qu'une politique intelligente d'intégration des nouveaux arrivants peut contribuer au maintien, à l'essor et à l'épanouissement du fait français sur les rives de notre Saint-Laurent? Je le crois! Car le 17 septembre dernier, lors des élections partielles dans notre comté de Saint-Hyacinthe-Bagot, Mme Eve-Mary Thai Thi Lac a été élue sous la bannière du Bloc Québécois. Cette jeune femme d'origine vietnamienne a reçu son éducation dans la région. Et son attaché politique dans ce comté le plus homogénéiquement francophone d'Amérique est originaire de la Colombie et s'appelle M. Oscar Moralès! Les électeurs de notre comté ont eu suffisamment confiance en cette équipe pour ils aient le mandat de défendre nos intérêts sur la colline parlementaire.

## Bibliographie

- 1 Louis Hémon / Maïria Chapdelainé
- 2 Hugh MacLennan Two Solitudes
- 3 Neil Bissoondath Selling Illusions; The Cult of Multiculturalism in Canada p. 6